

L'innovation au service de la filière bois de Corse

Vendredi après-midi à Corte avait lieu la réunion de synthèse collective relative au diagnostic innovation dans la filière bois. "Une action concrète", dont ont bénéficié huit entreprises de la seconde transformation

L'action "d'accompagnement de huit entreprises de la seconde transformation", portée depuis plusieurs mois par la Direccte et l'association interprofessionnelle Legnu Vivu, a fait l'objet d'une restitution de travaux à Corte.

Dans les locaux de l'Afpa, Frédéric Gherardi, secrétaire de Legnu Vivu, se réjouissait car cela "fait partie d'une des actions menées par l'interprofession. Une action concrète de conseil sur les projets d'innovation des entreprises concernées qui aura un impact sur leurs investissements", complétait-il. La présence de la Direccte apportait du crédit à l'action en faveur des professionnels de la seconde transformation à savoir les charpentiers, menuisiers, ébénistes et constructeurs bois.

Marie-Françoise Baldacci insistait sur la capacité de la Direccte à offrir "des réponses à des besoins pratico-pratiques en fonction des difficultés rencontrées par les entreprises". Sébastien Giudicelli, son collègue, rappelait ensuite que "les



Directe et association interprofessionnelle Legnu Vivu réunies la semaine dernière à Corte pour un point d'étape sur les actions d'accompagnement des acteurs de la filière bois. / PHOTO JEANNOT FILIPPI

sujets d'innovation sont un moyen de développer les entreprises et les emplois dans la filière du bois".

Un terreau de qualité

Au cours des échanges, Yohan Chauvet exposait la plus-value de cet accompagnement pour son entreprise im-

plantée en Balagne et comptant quatre salariés. Avec pour objectif de pérenniser son activité de "charpente traditionnelle et fermettes", son souhait visait à anticiper une baisse d'activité éventuelle via un projet de construction de structures modulables. Grâce aux consultants mobilisés autour de cet accompagne-

ment, il a peaufiné son projet avec la conviction de pouvoir le mettre en œuvre dans un délai de trois ans maximum.

Soucieux de continuer à travailler sur le secteur balanin car "on ne cherche pas à aller plus loin", mais aussi de conserver une entreprise à taille humaine, il confiait avoir une visibilité très courte sur

son carnet de commande, à savoir "inférieure à trois mois".

Pour autant, il se voulait confiant et convaincu que la démarche prospective était bénéfique. Sans nul doute, l'expertise des consultants lui a permis d'avoir une meilleure vision sur l'évolution de son entreprise, ainsi que cela fut le cas pour les autres sociétés concernées par le dispositif. D'autant plus profitable que le principe de l'innovation a consisté à être abordé aussi comme une possibilité "d'associer un service à un produit", glissait Olivier Gaujard, prescripteur du bois dans la construction pour Legnu Vivu. Une approche qui ouvre plus de perspectives de développement car il "existe un gisement de propositions dans ce domaine", insistait-il. Pour Philippe De Richaud, gérant d'une entreprise de menuiserie basée à Lumio qui emploie douze salariés, son projet innovant passe par un investissement de 300 000 euros. Par conséquent, l'appui des consultants s'est avéré opportun pour appréhender tous les rouages in-

duits par son intention de développer son secteur d'activité très concurrencé. La Direccte profitait de l'occasion pour rappeler les dispositifs en faveur de la formation, avec des aides d'État et de la CTC. "Le chef d'entreprise n'a pas la globalité de l'information pour conduire à bien son projet", regrettait d'ailleurs Marie-Françoise Baldacci. Si évidemment la solution de la revitalisation de la filière ne se résume pas au seul accompagnement des huit entreprises ciblées, il n'en demeure pas moins que c'est un terreau de qualité qui nourrit l'espoir d'une valorisation certaine du bois de Corse.

MARC-ANGE INGRAND

Étaient présents : Pour la Direccte, Marie-Françoise Baldacci et Sébastien Giudicelli. Pour l'interprofession Legnu Vivu, Frédéric Gherardi, secrétaire, Olivier Gaujard, prescripteur du bois dans la construction et Mathéa Comelli, déléguée. Les consultants ayant accompagné les entreprises, Émeric Truchet, Ceribois et Jérémy Geisler, Critt bois. L'entreprise Charpente 2B dirigée par Yohan Chauvet et l'entreprise LBD dirigée par Philippe De Richaud.